

Maître d'ouvrage :



**Aménagement du lotissement « Le Lavoir 2 » sur
la commune de CHERRÉ-AU (72).**

Complément pour l'aide à la
compréhension du CERFA demande
d'examen au cas par cas

EAU ET DÉBIT
diagnostic et étude

57 Av Alphonse Legault 35170 Bruz
tél : 06 32 01 53 89
mail : eauetdebit@outlook.fr

Date : Novembre 2019

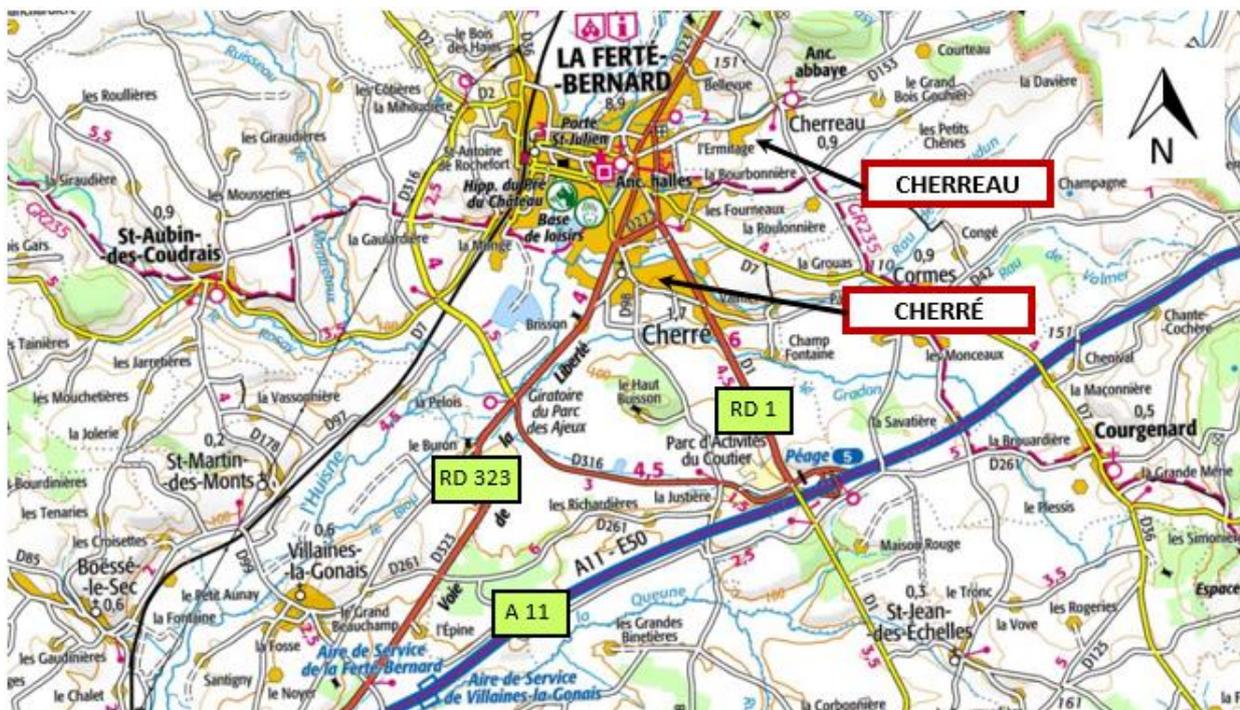
SOMMAIRE

CHAPITRE I : EMLACEMENT DU PROJET A REALISER	5
I . 1. : Localisation de la ville de CHERRÉ-AU.	6
I . 2. : Localisation du projet sur la commune de CHERRÉ-AU.	6
CHAPITRE II : LE PROJET	9
II . 1. : Description du projet.....	10
II . 2. : Situation réglementaire du projet vis-à-vis du PLU.	11
II . 3. : Situation réglementaire du projet par rapport à la nomenclature de l'article R 214- 1 du code de l'environnement.	11
CHAPITRE III : DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL.....	13
III . 1. : Le site d'étude et ses abord	14
<i>III . 1.1 : La topographie.....</i>	<i>14</i>
<i>III . 1.2 : Le sous-sol.....</i>	<i>14</i>
<i>III . 1.3 : L'occupation des sols au niveau du site d'étude.....</i>	<i>15</i>
<i>III . 1.4 : Les études réalisées dans le cadre du PLUi.....</i>	<i>16</i>
<i>III . 1.5 : Les Inventaires floristiques et faunistiques.....</i>	<i>17</i>
<i>III . 1.6 : L'occupation des sols à proximité du site d'étude</i>	<i>23</i>
<i>III . 1.7 : Le patrimoine remarquable et monument historique</i>	<i>26</i>
III . 2. : Hydrographie et hydrologie	26
<i>III . 2.1 : Le réseau hydrographique</i>	<i>26</i>
<i>III . 2.2 : Les eaux souterraines</i>	<i>27</i>
III . 3. : Le patrimoine naturel	28
<i>III . 3.1 : Les zones humides</i>	<i>30</i>
<i>III . 3.2 : Les mares et cours d'eau</i>	<i>30</i>

Chapitre I : Emplacement du projet à réaliser

I. 1. : Localisation de la ville de CHERRÉ-AU.

La ville de CHERRÉ-AU, **commune nouvelle regroupant les communes de « Cherré » et « Cherreau » en date de janvier 2019** (département de la Sarthe) est située à environ 35 kilomètres au Nord - Est de l'agglomération Mancelle et en limite Sud de l'agglomération de « La Ferté – Bernard ». Elle est principalement desservie par la route départementale 1 (RD 1) de direction Nord / Sud (axe La Ferté – Bernard / Lamnay) et la RD 323. Notons la présence de l'autoroute A11 - E50 (axe Le Mans / Chartres à 2 X 2 voies) qui passe à environ 3 kilomètres au Sud du bourg de CHERRÉ.



Extrait de carte routière localisant les accès à CHERRÉ-AU (source : géoportail).

I. 2. : Localisation du projet sur la commune de CHERRÉ-AU.

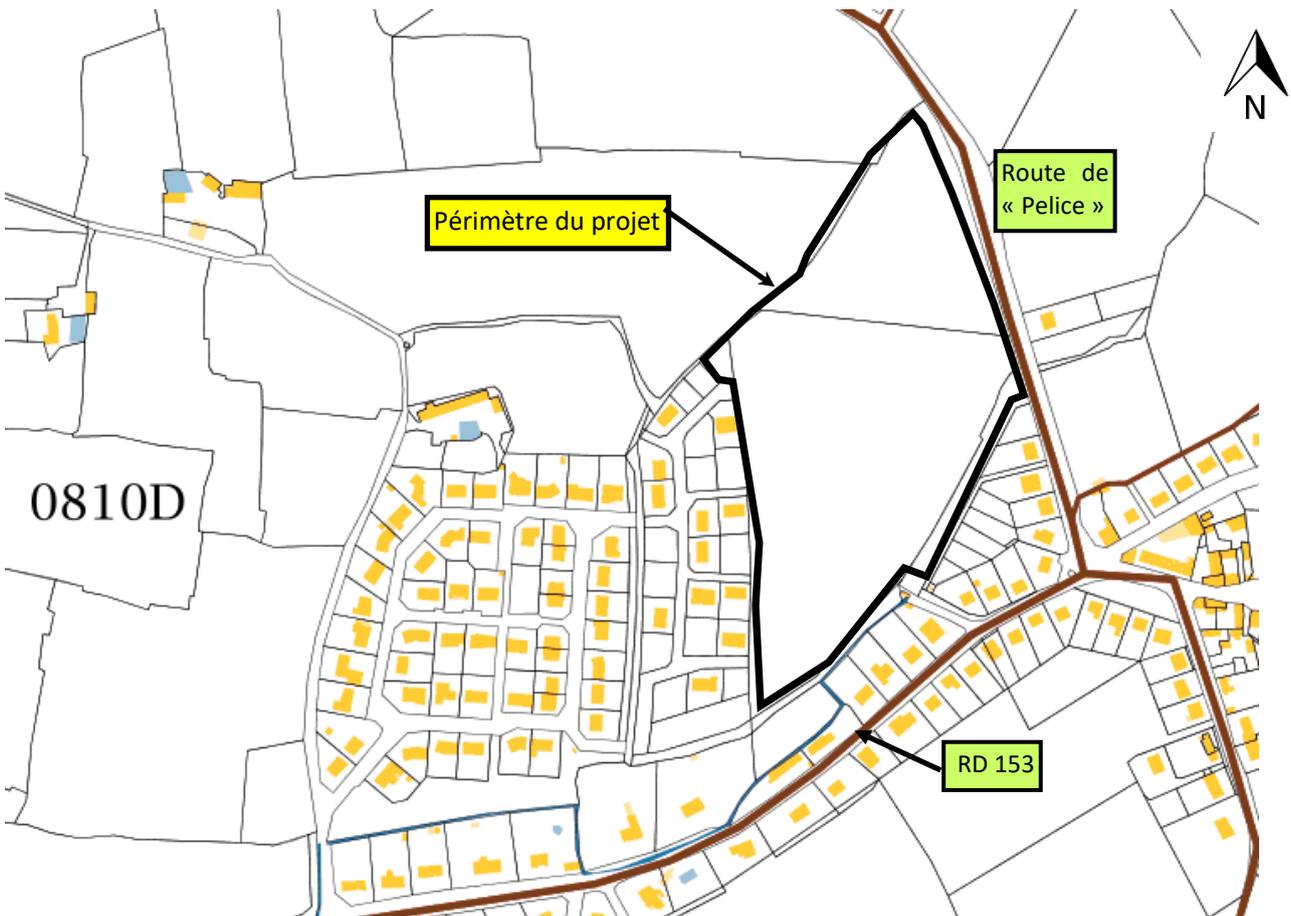
Le site retenu pour l'implantation du lotissement est situé secteur de "La Petite Moisière" à l'Ouest du bourg de CHERREAU, entre le lotissement "Le Lavoir 1" et la route de "Pelice".



Localisation du projet sur fond IGN



Localisation du projet et des parcelles concernées par le projet (Extrait aérien, source géoportail)



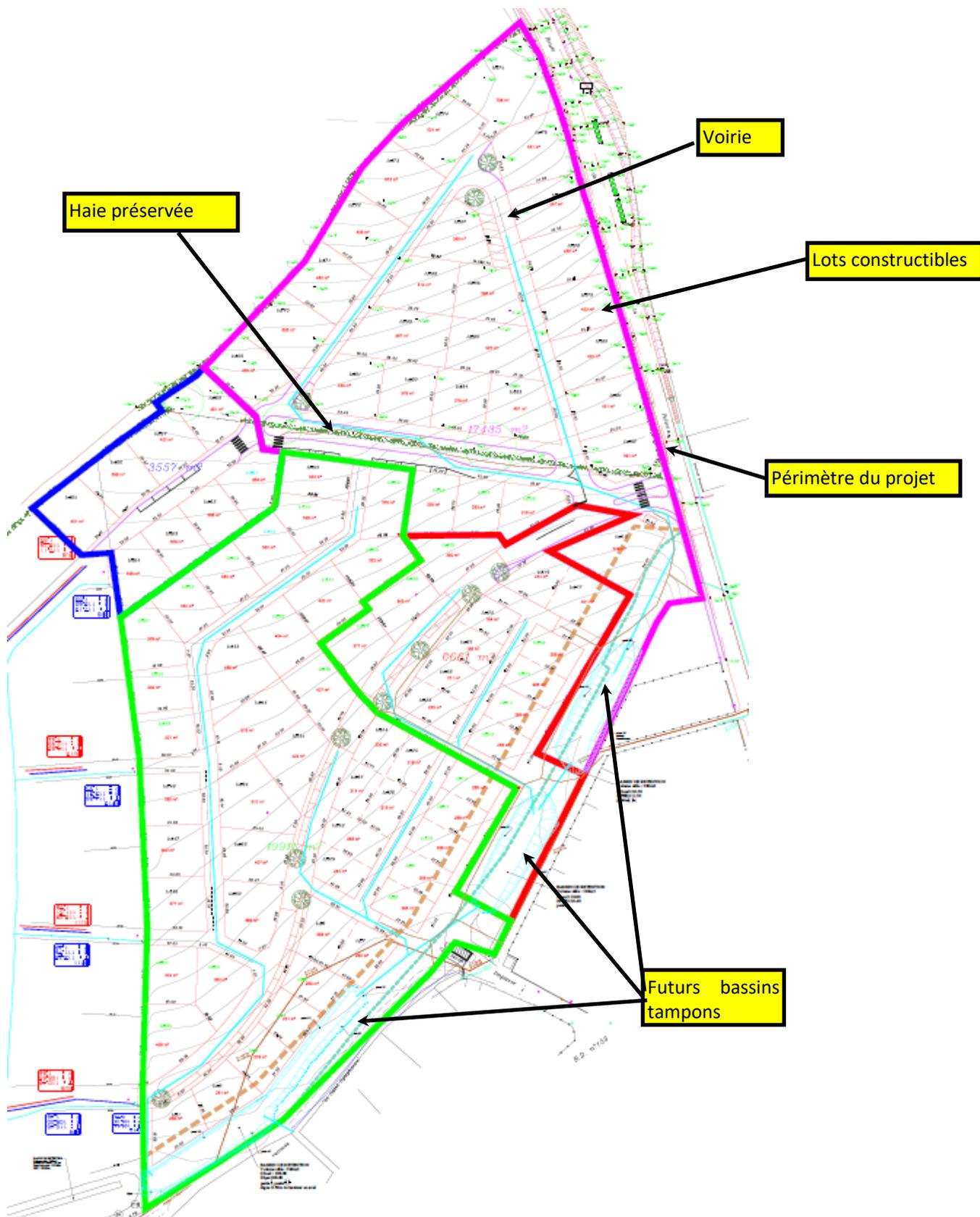
Localisation des parcelles concernées par le projet (Extrait du fond cadastre, source géoportail).

Chapitre II : Le projet

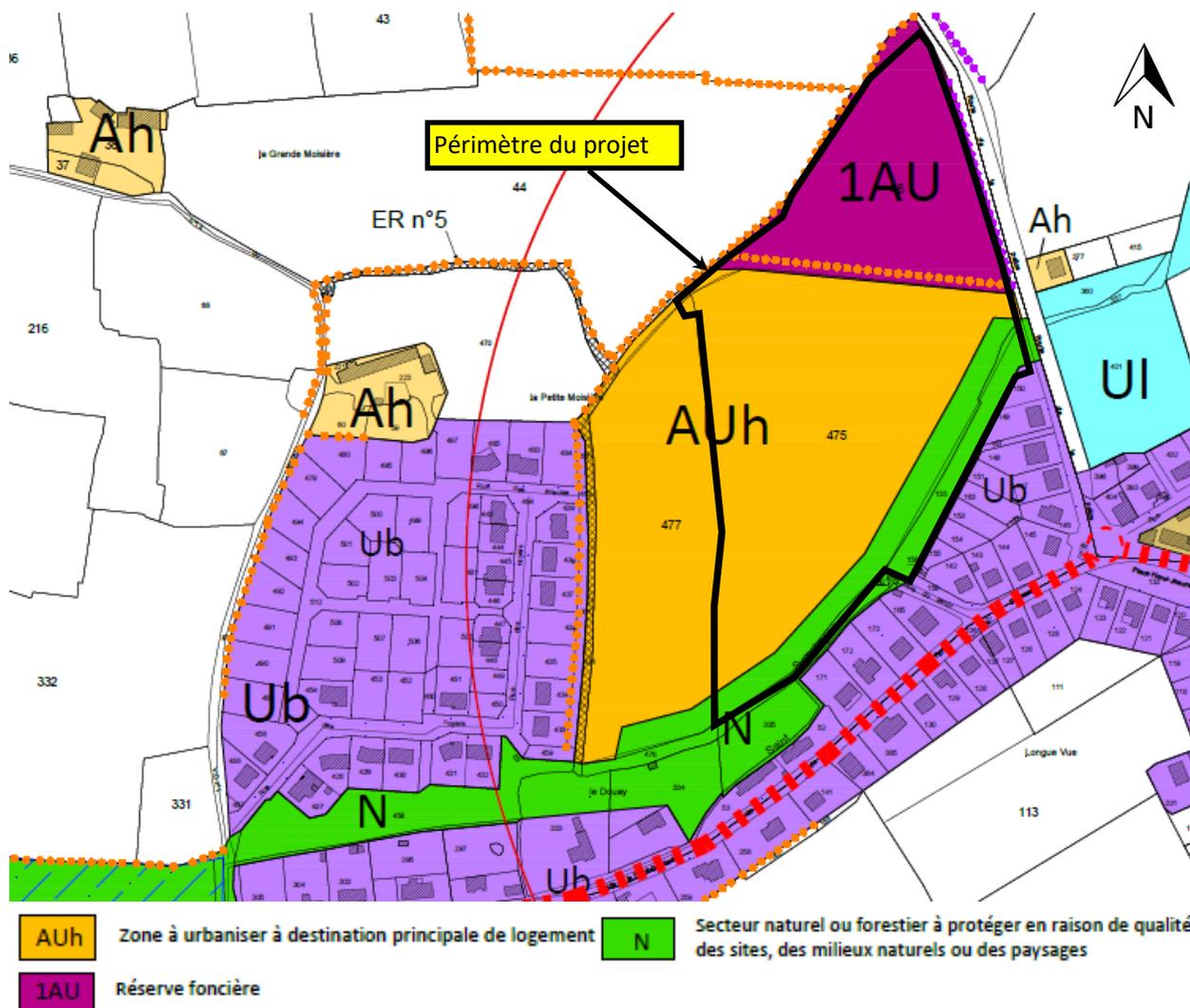
II . 1. : Description du projet.

La surface du projet est de 4,7 ha.

Le projet prévoit 91 logements (habitats individuels) respectant une densité de 20 logements / ha.



II . 2. : Situation réglementaire du projet vis-à-vis du PLU.



Extrait du PLU de la ville de CHERREAU.

- La zone AUh est une zone constructible.
- La zone 1AU est destinée à recevoir une urbanisation dans le cadre d'un projet d'ensemble. Son ouverture à l'urbanisation suppose une modification (ou révision) du PLU.
- La zone N est une zone naturelle. Cependant, sont autorisés en zone N, les ouvrages hydrauliques ou liés à la gestion des inondations.

Notons que plusieurs études de sol (avec sondage à la tarière à main) ont été réalisées sur les parcelles du projet. Elles ont mis en évidence l'absence de zone humide.

II . 3. : Situation réglementaire du projet par rapport à la nomenclature de l'article R 214- 1 du code de l'environnement.

Compte tenu de la superficie du projet, celui –ci est concerné par la rubrique 2.1.5.0 de l'article R 214-1 du code de l'environnement.

Rubrique 2.1.5.0.

Rubriques		Procédure réglementaire	Procédure applicable
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1 - Supérieure ou égale à 20 ha 2 - Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	Autorisation Déclaration	Déclaration

La superficie des parcelles concernées par le projet de lotissement est d'environ 4,7 hectares. En tenant compte des apports amont d'environ 2,1 ha, du lotissement du « Lavoir 1 » de 1,6 ha (même bassin versant et même maître d'ouvrage) alors, la surface à prendre en compte est de 8,4 ha.

La surface totale des lotissement « Lavoir 1 et » augmentée du bassin versant naturel est donc de 8,4 hectares.

Le projet sera concerné par la rubrique 3.1.2.0 l'article R.214-1 du Code de l'Environnement

L'exutoire du bassin tampon sera le ruisseau « Le saint Symphorien ». Ce raccordement viendra modifier très localement la berge (profil en travers) de ce ruisseau.

Rubriques		Procédure réglementaire	Procédure applicable
3.1.2.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau : 1 – sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m 2 - sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m	Autorisation Déclaration	/ Déclaration

Le projet peut être concerné par la rubrique 3.2.3.0 l'article R.214-1 du Code de l'Environnement

Rubrique 3.2.3.0.

Rubriques		Procédure réglementaire	Procédure applicable
3.2.3.0	Création de plans d'eau, permanents ou non : 1 - Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha 2 - Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha	Autorisation Déclaration	/ /

Chapitre III : Diagnostic environnemental

III . 1. : Le site d'étude et ses abord

III . 1.1 : La topographie

A l'échelle du site d'étude, le dénivelé est relativement important puisque celui – ci est de 19 mètres. Le point haut est situé au niveau de la pointe Nord à une altimétrie de 127 mètres. Le point bas est situé à l'opposé, au niveau de la pointe Sud, à une altimétrie de 108 mètres.

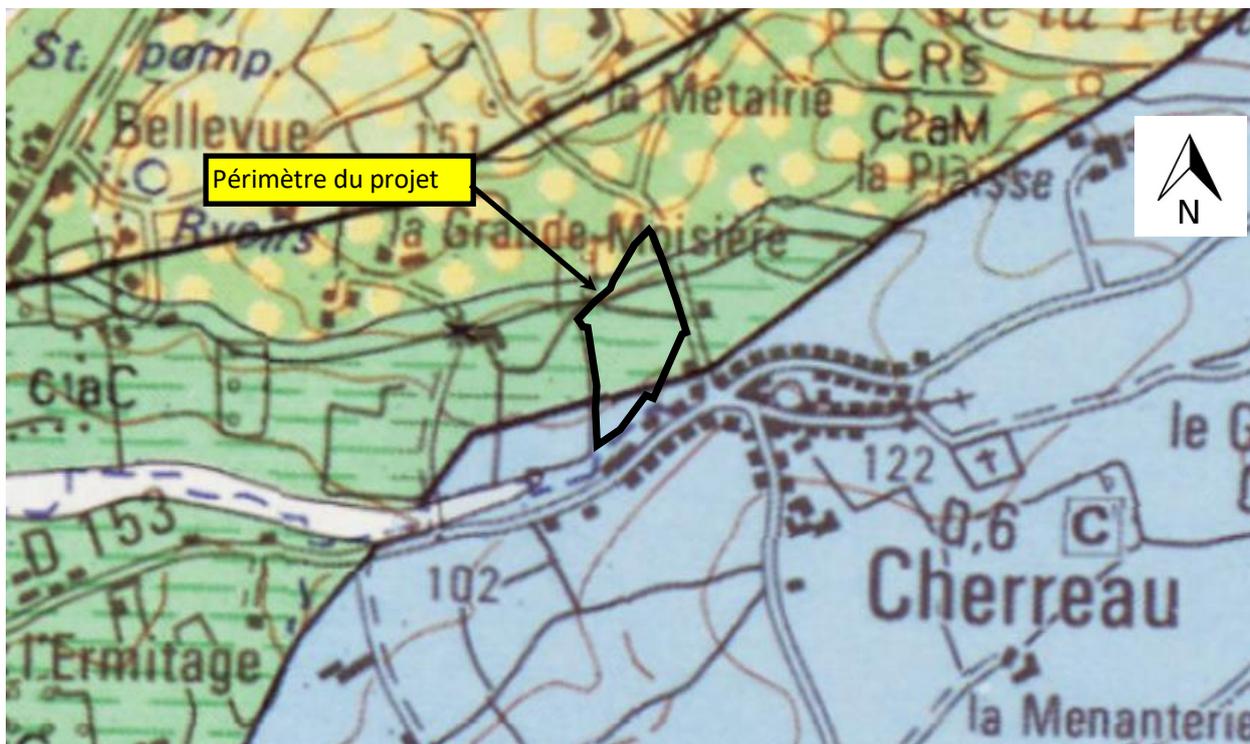
Le terrain s'oriente donc selon une pente générale du Nord vers le Sud
Compte tenu de la topographie, l'actuel exutoire des eaux pluviales du site d'étude sera le ruisseau « Le Saint Symphorien » qui coule à quelques mètres au Sud du projet.

III . 1.2 : Le sous-sol

a) : Géologie

D'après la carte géologique disponible sur le site internet du « BRGM » (Feuille N° 323 dite de « La Ferté Bernard » au 1 / 50 000), le sous-sol, au niveau du site d'étude est constitué :

- Dans sa pointe Sud de « Calcaire à Astarte, Sables de Cherré »,
- Dans la grande partie centrale, de « Craie glauconieuse »,
- Dans sa petite pointe Nord, de « Colluvions à silex sur substratum de Craie ».



Localisation du projet. (source fond de carte géologique : BRGM).

b) : Les argiles

D'après le site internet « www.georisques.gouv.fr », le site retenu pour le projet est entièrement situé en zone d'aléa à risque fort : fort risque de retrait et de gonflement des argiles.

III . 1.3 : L'occupation des sols au niveau du site d'étude

Les parcelles retenues pour le projet de lotissement dédié à de l'habitat sont entièrement occupées par des parcelles agricoles :

- La petite parcelle au Nord de la haie est occupée par une parcelle en prairie de fauche,
- La grande parcelle au Sud de la haie est occupée par une prairie de pâture pour chevaux.

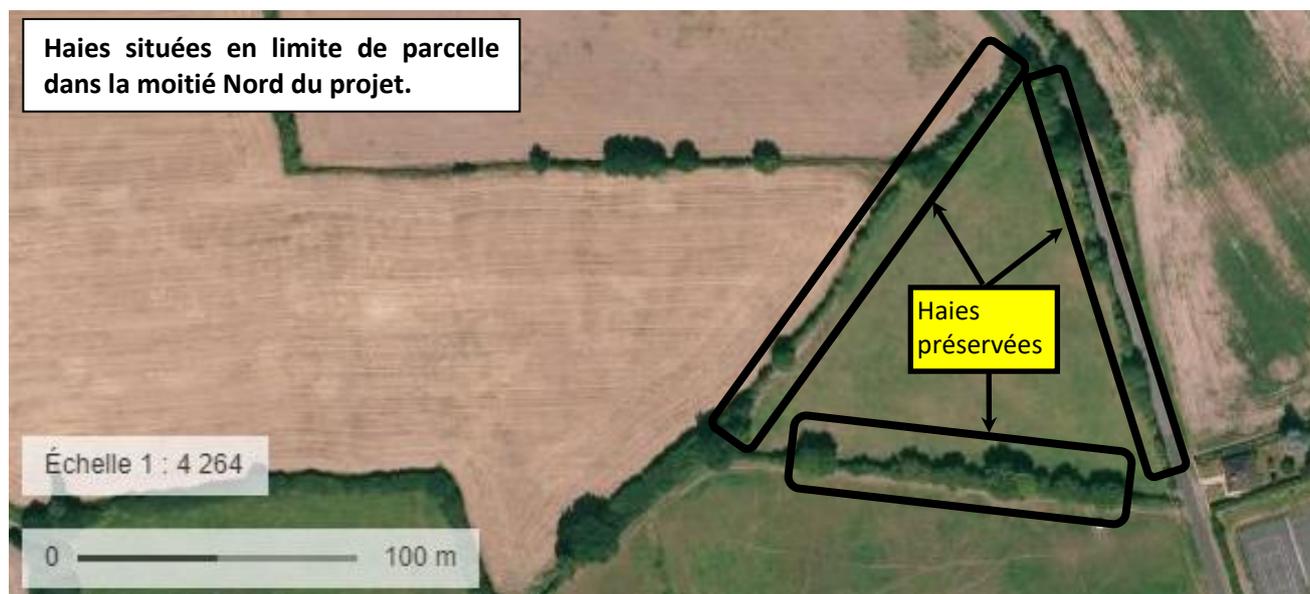
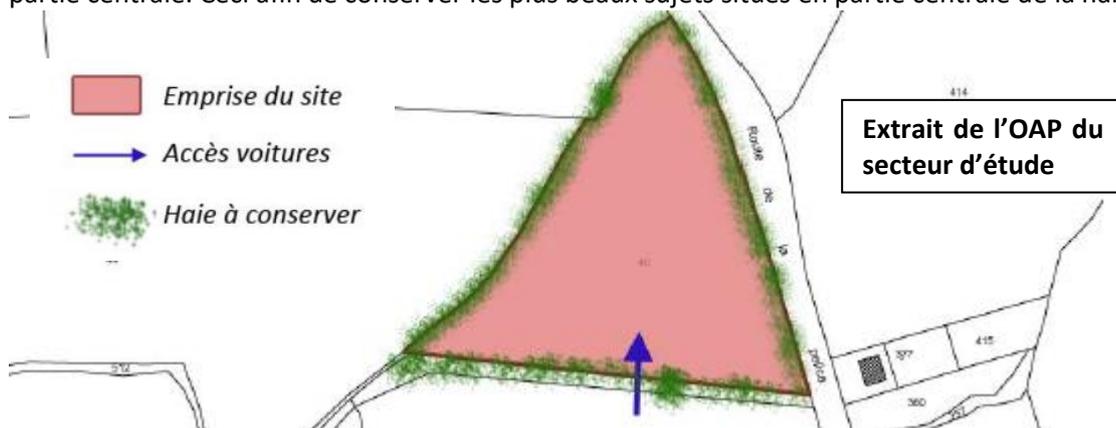
Ajoutons qu'il existe une petite mare à proximité du lavoir, au Sud – Est du projet. Celle-ci sera conservée.

On peut aussi mentionner l'existence de haie entourant la parcelle Nord de forme triangulaire. Ces 3 haies de **feuillus** sont principalement constituées de Châtaigniers et de Chênes pédonculés avec un sous étage de noisetiers et de prunelliers. et de quelques Ormes. La haie située en limite de 2 parcelles (= haie au Sud de la parcelle en triangle) contient quelques ormes.

Les 2 haies en limite Est et Ouest seront entièrement conservées, conformément à l'OAP. Nous pouvons ajouter, que pour protéger la haie Ouest, il existe une bande non constructible de 3 mètres, le long de cette haie. Ceci est écrit dans le règlement du lotissement.

La haie au Sud sera conservée dans sa très grande majorité mais sera percées pour permettre la connexion Nord / Sud entre les 2 parcelles. Ceci conformément aux orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU de CHERREAU.

Notons, que l'aménagement pressenti prévoit 2 traversées de la haie aux extrémités et non une seule en partie centrale. Ceci afin de conserver les plus beaux sujets situés en partie centrale de la haie.



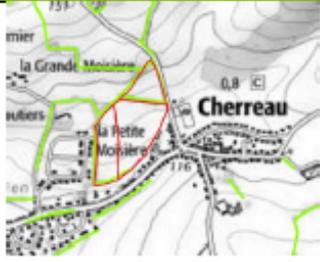
III . 1.4 : Les études réalisées dans le cadre du PLUi

La ville de CHERRÉ-AU (et donc CHERREAU) fait partie de la communauté de commune de l’Huisne Sarthoise qui élabore actuellement son PLUi.

Dans le cadre de ce PLUi, plusieurs études ont déjà été réalisées dont le diagnostic territorial (= état initial de l’environnement) et l’évaluation environnementale.

Les parcelles retenues pour ce projet de lotissement font partie des secteurs étudiés dans la cadre de ces études.

❖ Secteur de Pelice*

Zone n°47 – 5,2 ha		Commune de Cherreau	
			
FLORE ET HABITATS OBSERVÉS			
<p>La zone est entièrement concernée par des prairies de fauche et des prairies pâturées ne présentant pas d'intérêt du point de vue floristique. Des linéaires de haies viennent séparées les différentes prairies. Aucune zone humide n'a été recensée.</p> <p><i>L'enjeu concernant la flore et les habitats est donc non significatif.</i></p>			
FAUNE OBSERVÉE			
<p>Les espèces observées sont toutes communes et en bon état de conservation au niveau national et régional.</p> <p>Seul le Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>) est classé en « vulnérable » sur la liste rouge nationale et en « quasi menacé » sur la liste rouge régionale. La présence de la plupart de ces espèces est liée aux quelques arbres aux abords de la zone qui sont favorables à la nidification de beaucoup de ces espèces.</p> <p><i>Les espèces observées sont pour la plupart communes et ne représentent pas d'intérêt. Cependant au vu du statut du Chardonneret élégant, l'enjeu pour le site est faible.</i></p>			
CORRIDORS			
<p>Les enjeux concernant les continuités écologiques se situent dans le nord de la commune avec les grands espaces boisés et notamment le Bois de la Plesse ainsi que le maillage bocager un peu développé dans ce secteur. La préservation des haies viendrait pérenniser le bocage sur le territoire. Au regard de la faible densité des haies sur la commune cette préservation représente un <i>enjeu modéré pour le maintien des corridors écologiques</i></p>			
AUTRES THEMATIQUES DE L'ENVIRONNEMENT			
Risques naturels	Aléa faible à moyen pour le retrait-gonflement des argiles. Non concernée par débordement de nappe ou inondation de cave Absence de cavité		
Risques technologiques et industriels	Site BASIAS à proximité		
Nuisances sonores	-		
Situation par rapport au dispositif d'assainissement communal	Station d'épuration conforme en équipement mais non conforme en performance. Ne dispose pas d'une capacité de traitement suffisante (charge entrante de 22 116 EH pour une capacité nominale de 20 000 EH)		
Remarques particulières	-		

Information caduque réactualisée avec le RAD 2018 : voir page 28 de ce document.

Extrait de l'évaluation environnementale du secteur concerné par le projet.

III . 1.5 : Les Inventaires floristiques et faunistiques

Compte tenu de l'occupation des sols (= prairie de fauche et de pâture), il a été réalisé un inventaire floristique sur les parcelles concernées par le projet de lotissement.

Ce nouvel inventaire ayant été réalisé en été, celui – ci ne peut être exhaustif.

Cependant, il montre qu'à cette saison, la végétation herbacée est peu diversifiée et donc que la biodiversité est faible et constituée d'espèces végétales très banales.

- Inventaire floristique des prairies :

Nom Vernaculaire	Nom latin
Dactyle aggloméré	Dactylis glomerata
Brome sp	Bromus sp.
Ivraie	Ray grass
fromental	Arrhenatherum eliatum
Plantain lancéolé	Plantago lanceolata
Centaurée noire	Centaurea nigra
Renoncule âcre	Ranunculus acris
Renoncule rampante	Ranunculus repens
Trèfle blanc	Trifolium repens
Trèfle des prés	Trifolium pratense
Lotier corniculé	Lotus corniculatus
Liondent	Leontodon autumnalis
Liseron des champs	Convolvulus arvensis
Cirse sp	Cirsium sp

Aucune espèce floristique inventoriée ne fait partie d'une liste d'espèce protégée.

- Les oiseaux :

Les oiseaux ont déjà fait l'objet d'un inventaire sur les parcelles concernées par le projet, lors de l'évaluation environnementale. Voir le paragraphe sur la faune observée en page précédente.

Nous pouvons rajouter que plusieurs hirondelles, ont été observées au niveau de la mare située à proximité du lavoir en limite Sud – Est du projet.

Rappelons que cette mare sera entièrement conservée.

Cette mare semble donc servir aux hirondelles de lieu pour se nourrir et s'abreuver. Au printemps, elle peut aussi servir de lieu de récolte de vase (au niveau des berges) pour la confection ou réparation des nids.

Ajoutons, qu'il n'existe pas de nid d'hirondelles au sein des parcelles retenues pour le projet. L'absence d'ancien bâtiment (agricole ou vieille maison) fait que cet environnement n'est pas propice à la nidification d'hirondelle.

L'hirondelle fait partie des oiseaux faisant l'objet d'une protection nationale par arrêté du 29 octobre 2009 modifié par arrêté du 29 juillet 2015.

- Les papillons :

Concernant les papillons, notons que leur présence était quasiment inexistante au moment de l'inventaire de juillet 2019. Cette très faible présence de papillon peut s'expliquer par la très faible présence de fleur sur le site : la prairie du Sud est pâturée et la prairie du Nord venait d'être fauchée.

- Les mammifères :

Compte tenu de la localisation du projet (à proximité de zones urbanisées et fréquentées) ; il n'a été vu aucun mammifère sur site ou à proximité immédiate. De même, il n'a été vu aucune trace indiquant la présence de mammifère : terrier, déjection...

Il n'a été vu aucun arbre creux, ni aucune trace (déjection) pouvant laisser supposer la présence de chiroptères au sein du site retenu pour le projet.

- Les batraciens :

Il existe une mare sur le site d'étude. Il n'a pas été vu ni entendu de batracien au niveau de cette mare. La saison (été) n'est pas favorable à la présence de batracien au sein de la mare car, à cette saison, ils ont déjà quitté les mares qui ne servent que de lieu de reproduction.

Il n'a été vu aucune trace indiquant la présence de batracien : par exemple : individu écrasé sur voirie à proximité du site d'étude.

Notons que l'évaluation environnementale, qui a dû faire l'objet de plusieurs inventaires sur site à différentes périodes de l'année, ne mentionne pas la présence de batracien dans ce secteur. Or, dans le cadre de cette évaluation environnementale, les batraciens ont dû être inventoriés puisque la très grande majorité des espèces batracicoles sont protégées (y compris leur lieu de vie et de reproduction).

Rappelons que cette mare sera conservée ainsi que la trame bleue constituée de cette mare et du ruisseau « Le Saint Symphorien ». Ceci permet aux éventuels batraciens de se déplacer d'un endroit à l'autre (mare et ruisseau) suivant les saisons.

- Les reptiles :

Compte tenu de l'absence de zone de rocaille ou de muret (ou autre milieu favorable aux reptiles), il n'a été vu aucun reptile sur site ou à proximité immédiate. De même, il n'a été vu aucune trace indiquant la présence de reptile : mues, individu écrasé sur voirie...

- Conclusion :

D'après cette étude « évaluation environnementale » réalisée dans le cadre du PLUi, l'enjeu faunistique et floristique est non significatif sur le secteur de « Pelice ». Il a donc été conservé en zone urbanisable.



Photo 1 : le site d'étude : la parcelle Sud en prairie de pâture et la haie conservée en arrière-plan.



Photo 2 : le site d'étude : la parcelle Sud en prairie avec le lotissement « Le Lavoir 1 » en arrière-plan.



Photo 3 : le site d'étude : la parcelle Nord en prairie fauchée ainsi que les haies en limite du projet.



Photo 4 : le site d'étude : la parcelle Nord en prairie fauchée. CHERREAU en arrière-plan.



Photo 5 : le site d'étude : la prairie pâturée au Sud du projet. CHERREAU en arrière-plan.



Photo 6 : la petite mare conservée (située à proximité du lavoir) en limite Sud – Est du projet.



Localisation des photos au sein du site retenu pour le projet de lotissement

III . 1.6 : L'occupation des sols à proximité du site d'étude

Les parcelles retenues pour l'aménagement du lotissement à vocation d'habitat sont bordées :

- Au Nord, par des parcelles agricoles, principalement en culture et quelques prairies,
- A l'Ouest, par un quartier d'habitations individuelles : le lotissement le « Lavoir 1 »,
- Au Sud, par un chemin piéton, le ruisseau « Le Saint Symphorien » puis des habitations anciennes,
- A l'Est, par la route de « Pelice », puis le stade communal et des parcelles en culture.



Les maisons en limite Sud – Est du projet.



Le lavoir en limite Sud - Est du projet (hors projet)



Les équipement du stade « Jean D'Aillières » à l'Est du projet.



La route de « Pelice » à l'Est du projet.



Une culture à l'Est du projet



Une culture au Nord – Ouest du projet.



Le lotissement « Le Lavoir 1 » en construction.



Le bassin tampon existant en limite Sud du lotissement « Le lavoir 1 »



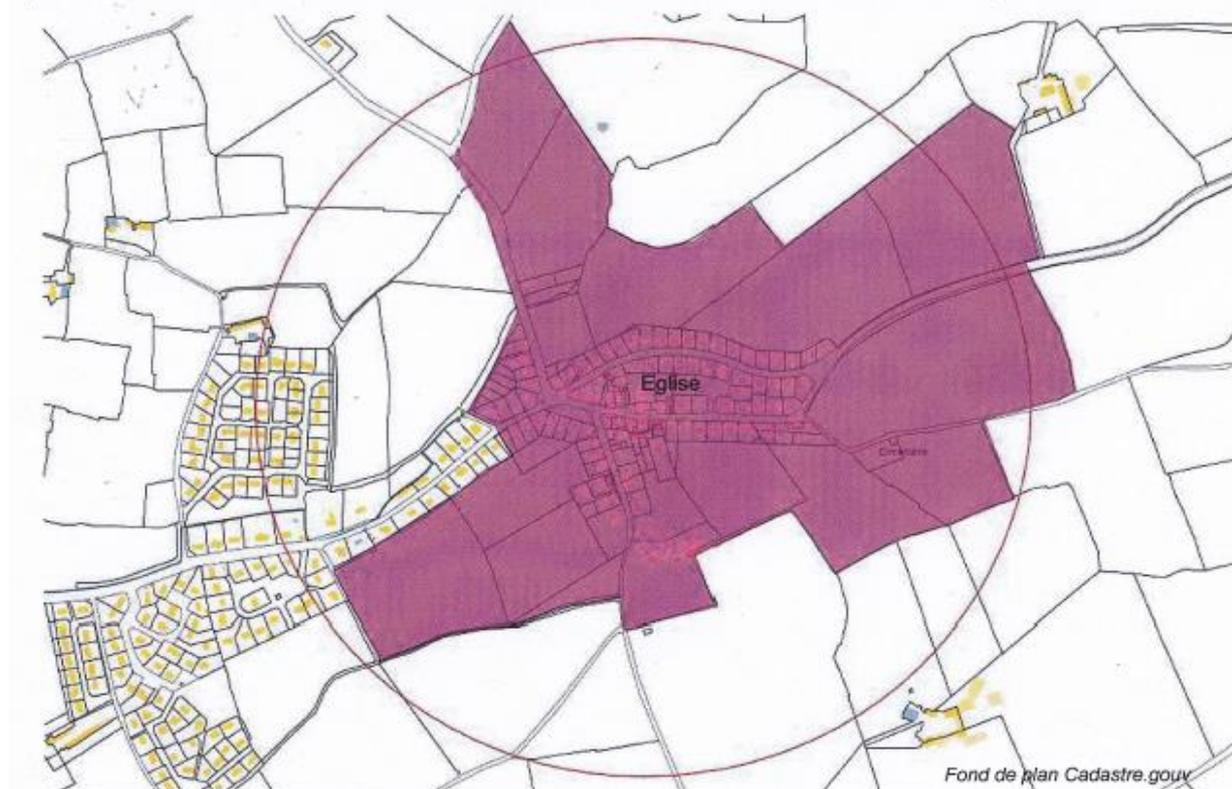
Le chemin piéton existant en limite Sud du projet. Le lavoir en arrière-plan.

III . 1.7 : Le patrimoine remarquable et monument historique

Le site retenu pour le projet de lotissement n'est pas inclus dans le périmètre de protection d'un monument historique. Le périmètre constitué par le rayon de 500 m autour de l'ancienne abbaye a été modifié par le périmètre ci-dessous. Le projet n'est donc pas situé dans ce périmètre de protection mais à proximité.

périmètre de protection modifié

Le périmètre de protection modifié (en rose) comprend l'ensemble du secteur ancien ainsi que la zone pavillonnaire proche du monument et l'espace agricole en périphérie, ce secteur est largement couvert par les cônes de vue. Cette zone en contact direct avec le monument reste sensible et mérite une attention toute particulière. Les zones pavillonnaires à l'ouest en continuité de la commune de la Ferté-Bernard ont été retirées du périmètre.



III . 2. : Hydrographie et hydrologie

III . 2.1 : Le réseau hydrographique

Les eaux pluviales du projet seront collectées par des réseaux d'eaux pluviales implantés au niveau des futures voiries. Après avoir été tamponnées, régulées et épurées par plusieurs bassins tampons, les eaux pluviales du projet rejoindront le ruisseau du « Saint Symphorien » qui coule à quelques mètres au Sud de ce projet. Elles rejoindront ensuite les eaux de la rivière « L'Huisne ».

Le site d'étude appartient donc au **SAGE « Huisne »**.

Au niveau du site d'étude, le réseau hydrographique est inexistant puisqu'il n'existe pas de fossé au sein du projet.

Il existe seulement un fossé en limite Est qui récupère les eaux pluviales de la voirie : route de « Pelice ») et un fossé (ancien chemin creux abandonné) qui récupère les eaux de ruissellement de la parcelle agricole en amont du projet.

Les zones inondables :

D'après le PPRI « Huisne », le site d'étude est situé hors zone inondable.

III . 2.2 : Les eaux souterraines

a) : les captages d'eau potable

Il n'existe pas de captage d'eau pour la consommation humaine sur la commune de CHERREAU.

Pour information, il existe 2 captages sur la commune de CHERRÉ.

Le projet est hors de périmètres de protection de captage d'eau potable destiné à l'alimentation en eau potable.

b) Les forages

D'après la base de données « infoterre » du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), **il n'existe aucun forage sur le site d'étude, ni à proximité.**

Les forages, les plus proches sont situés sur la commune de « La Ferté Bernard ».

c) : Les puits

D'après la base de données « infoterre » du BRGM, **il n'existe aucun puits sur le site d'étude, ni à proximité.** De même, la visite de terrain confirme qu'il n'existe pas de puits sur le site d'étude ni à proximité immédiate.

d) : La nappe d'eau

D'après le site internet « www.georisques.gouv.fr », le site d'étude est situé en dehors d'une zone potentiellement sujette aux inondations de cave et en dehors d'une zone potentiellement sujette aux débordements de nappe.

e) : La station d'épuration

La station d'épuration qui traitera les eaux usées en provenance du projet est la station d'épuration inter communale de la Ferté Bernard dite des « Ajeux ». Elle a été mise en service en 2013.

C'est la rivière « L'Huisne » qui sert de milieu récepteur aux effluents traités sortant de la station d'épuration.

Cette station d'épuration est de type « boues activées faible charge » et a une capacité nominale organique de traitement de **20 000 EH** (équivalents habitants).

Les paramètres nominaux de cette station sont les suivants :

- Capacité hydraulique : **4 000 m³ / j**

- Capacité organique : **1 200 kg DBO₅ / j**

D'après le Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2018 de la SAUR (exploitant), la station d'épuration a reçu une charge polluante moyenne équivalente à :

- 2 427 m³/j, soit 60,67 % de sa capacité nominale hydraulique,
- 542 kg de DBO₅/j (ou 9 038 EH) soit environ 45,19 % de sa capacité nominale organique.

Les eaux usées du projet seront traitées par cette station d'épuration.

Le réseau séparatif recueillera les eaux usées en provenance du lotissement et sera connecté sur le réseau d'eaux usées existant qui passe en limite Sud du projet au niveau du chemin piéton.

L'augmentation des flux d'eaux usées générés par la création de ce lotissement de 91 logements a donc été estimé à **13,7 kg de DBO₅ /j** (91 logements X 2,5 habitants/logement X 0,06 kg DBO₅ /j).

Cette charge supplémentaire représentera donc une augmentation de 1,1 % de la charge organique de la station. **La charge organique reçue sera donc de 46,3 %, donc non saturée.**

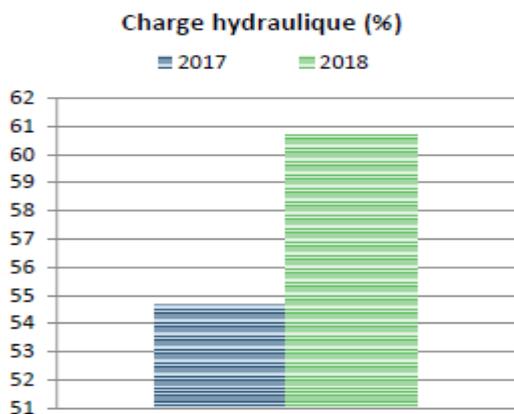
La station d'épuration de La Ferté Bernard, dans sa configuration actuelle, pourra donc recevoir l'ensemble des futurs effluents qui seront générés à terme par ce projet.

D'après ce RAD 2018, la station est jugée conforme : 21 bilans journaliers conformes sur 21 bilans réalisés.

Ci-dessous un extrait du RAD 2018 de la « SAUR » :

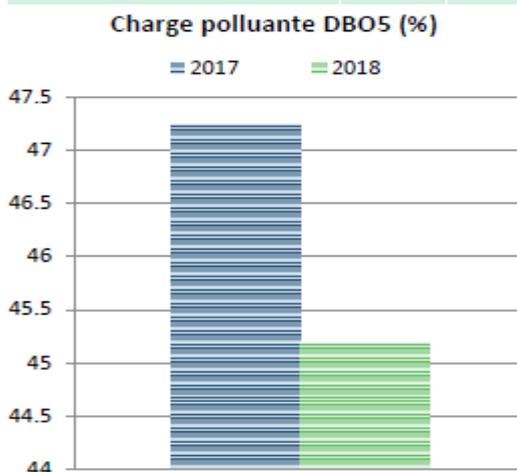
Charge hydraulique

	2017	2018
STEP Des Ajeux - La Ferté Bernard	54,68%	60,67%



Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO₅ par rapport capacité nominale

	2017	2018
STEP Des Ajeux - La Ferté Bernard	47,24%	45,19%



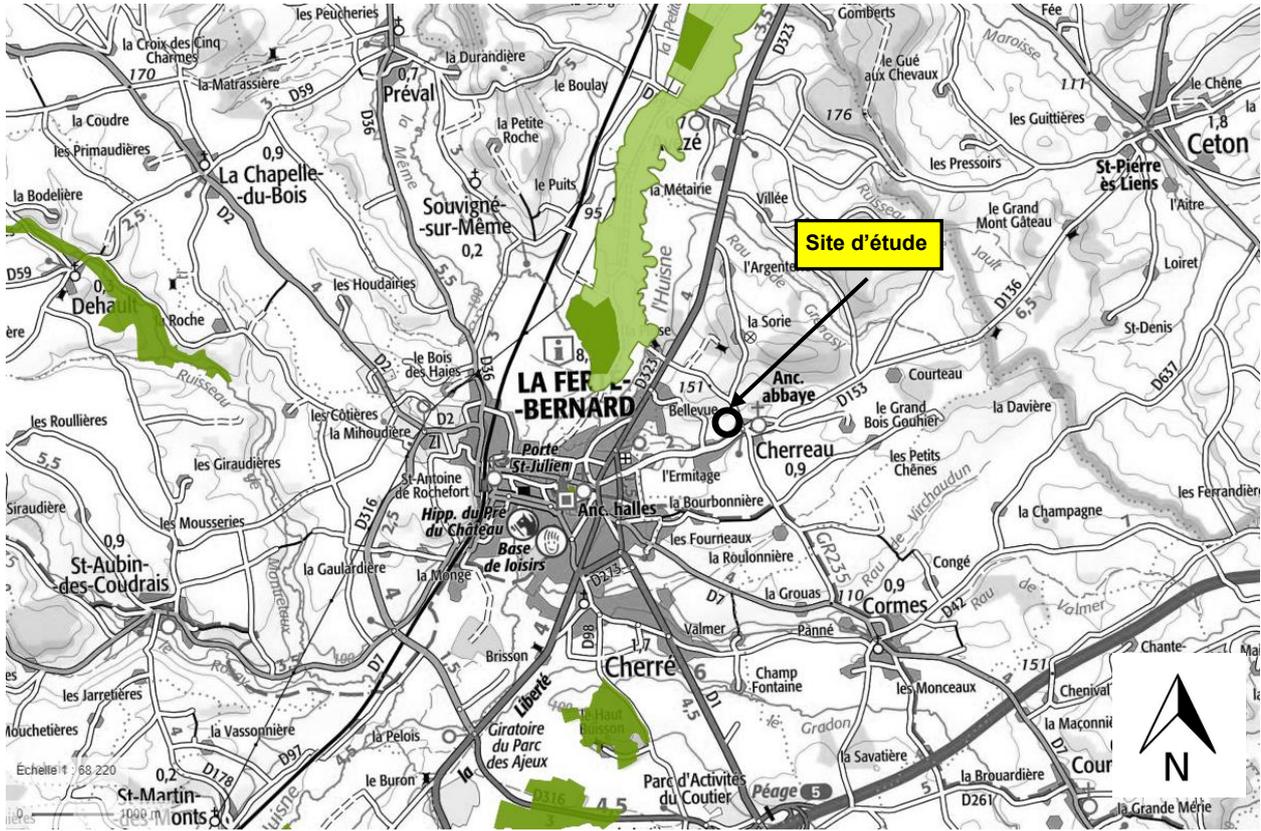
III . 3. : Le patrimoine naturel

Sur la commune de CHERREAU, il n'existe pas de zone naturelle d'intérêt reconnu. Il n'y a donc aucun site NATURA 2000, ni aucune ZNIEFF ou autres zones naturelles d'intérêt reconnu sur les parcelles retenues pour le projet ni à proximité.

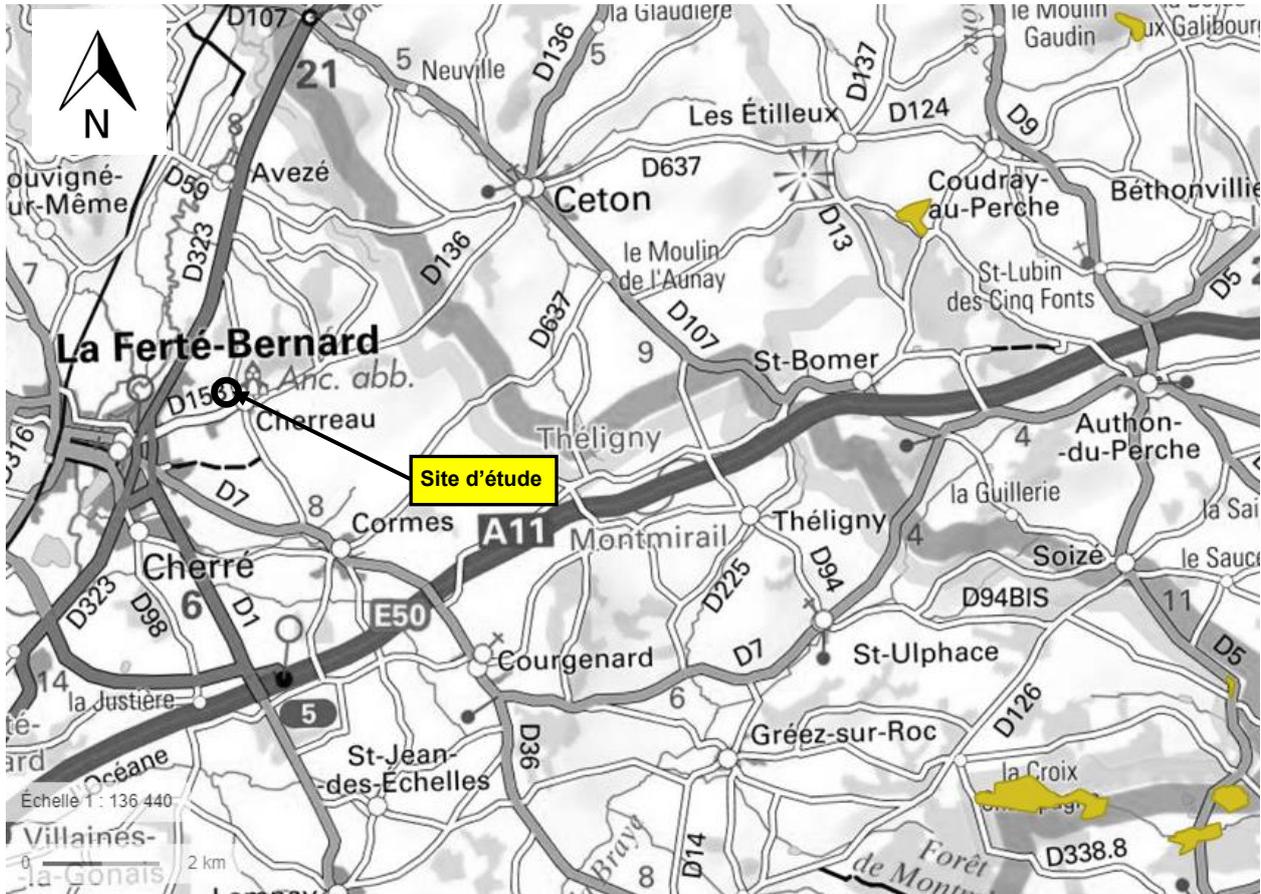
Les ZNIEFF, les plus proches du projet sont situées à environ 1,5 kilomètre au Nord- Ouest du projet (ZNIEFF de type 1 : "Prairie de La Plisse" et ZNIEFF de type 2 : "Vallée de l'Huisne d'Avèze à la Ferté - Bernard").

Le site Natura 2000 (directive habitats) le plus proche du projet est situé à environ 12 kilomètres à vol d'oiseau à l'Est du projet. Il s'agit du site "Cuesta cénomaniennes du Perche d'Eure et loir".

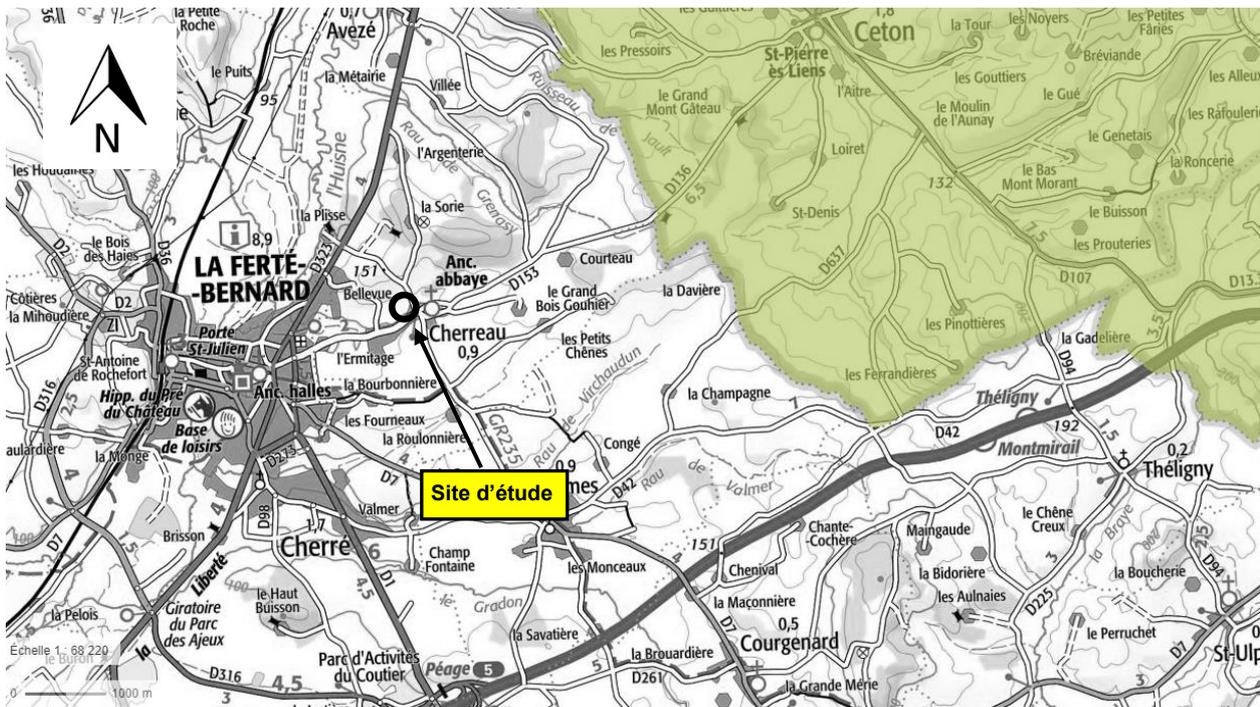
Le projet n'est pas situé dans un parc national ni dans un parc naturel régional. Il est situé environ 3 kilomètres au Sud - Ouest du parc naturel national du "Perche" (code : FR 8000034).



ZNIEFF de type 1 et 2 les plus proches du site d'étude (source : géoportail)



Sites NATURA 2000 (directive Oiseaux et directive Habitats) les plus proches du site d'étude (source : géoportail)



Parc naturel national le plus proche du site d'étude (source geoportail)

Le site retenu pour le projet, il n'existe aucune espèce végétale protégée (faible biodiversité floristique), ni milieu naturel d'intérêt (ZNIEFF, site Natura 2000).

Rappelons la présence d'une petite mare qui sera conservée et la présence d'un petit ruisseau à quelques mètres au Sud du projet.

En conséquence, le projet n'aura pas d'incidence sur la destruction d'espèces végétales protégées.

III . 3.1 : Les zones humides

D'après le PLU communal, le nouveau PLUi en cours, le site retenu pour le projet est situé hors zone humide.

De même, d'après les sondages pédologiques réalisés lors du diagnostic concernant ce projet de lotissement, le projet est hors zone humide.

III . 3.2 : Les mares et cours d'eau

Il existe une petite mare au sein des parcelles retenues pour réaliser le projet.

Il n'existe pas de ruisseau (même temporaire) au sein de ces parcelles.

Le cours d'eau le plus proche du projet est un petit ruisseau « Le Saint Symphorien » qui coule à quelques mètres au Sud du projet. Il rejoint ensuite « l'Huisne » au niveau de La Ferté Bernard.